

7.1.2 - Plan des servitudes d'utilité publique

REVISION
APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération
du conseil communautaire du 23/05/2024

Le Président Jean-Michel Fourgous

Date de création : 31/05/2023

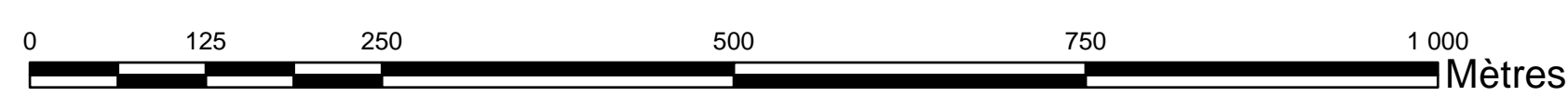
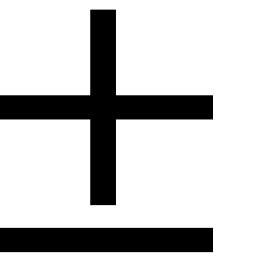
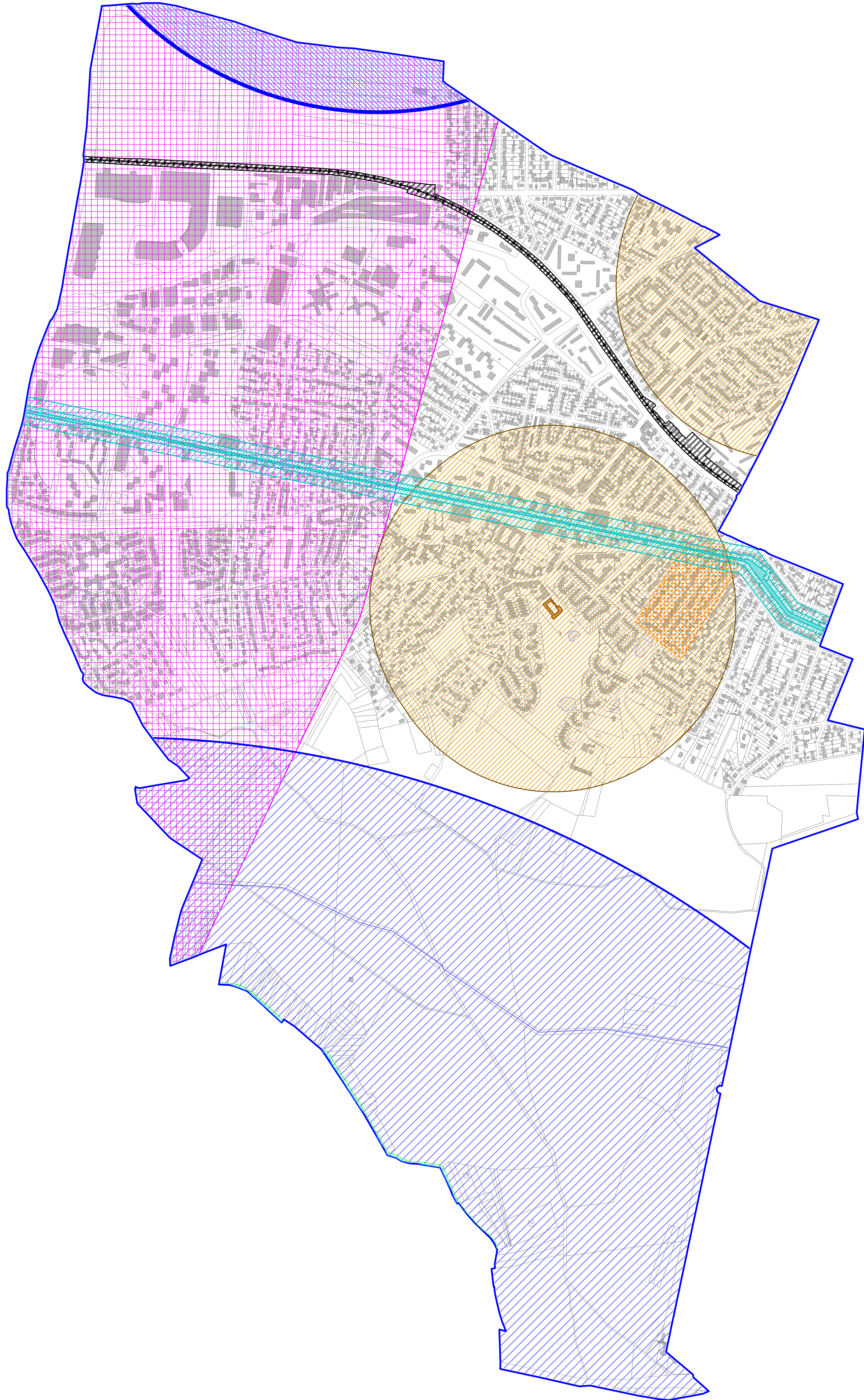
Date de mise à jour : 29/02/2024

Date d'édition : 29/02/2024



- Limite de commune
- Cimetière
- Bassin
- Cours d'eau
- A4 - Servitude de passage dans le lit ou sur les berges de cours d'eau non domaniaux
Rû du Maldroit (affluent de la Mauldre)
- Zone de protection
- NON REPRESENTE - Rigole des Clayes
- AC1 - Servitude de protection des monuments historiques classés ou inscrits
Monument historique inscrit
Périmètre de protection monument inscrit
- AS1 - Servitude résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales
NON REPRESENTE - Aqueduc de l'Avre
Périmètre de protection immédiate
Périmètre de protection rapprochée
Périmètre de protection éloignée
- EL11 - Servitude relative aux interdictions d'accès grevant les propriétés limitrophes des autoroutes, routes express et déviations d'agglomération
NON REPRESENTE - Voies concernées : Déviations RN12/RD983, RD11 et RD98
- I1 - Servitudes relatives à la maîtrise de l'urbanisation autour des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques et de certaines canalisations de distribution de gaz
NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques
NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude
- I7 - Servitude relative à la protection des stockages souterrains de gaz naturel, d'hydrocarbures liquides, liquéfiés ou gazeux ou de produits chimiques à destination industrielle dans les formations naturelles
Stockage de Beynes de gaz naturel et de gaz manufacturé
Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et des risques miniers
Mouvement de terrain (PPRM)
- PT1 - Servitude de protection des centres de réception radio-électriques contre les perturbations électromagnétiques
Aérodrome de Chavenay (N° CCT : 78.24.005)
Zone de garde (rayon de 1000m)
Centre récepteur d'Elancourt (Yvelines)
Zone de protection (rayon de 3000m)
- PT3 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication
NON REPRESENTE - Câble F78U04
NON REPRESENTE - Câble RU78993
- T1 - Servitude relative aux voies ferrées
Ligne SNCF Saint-Cyr-l'École/Surdon (Paris-Granville)
Emprises ferroviaires en bordure desquelles peuvent s'appliquer les servitudes relatives au chemin de fer
- T4 - Servitude aéronautique de balisage
NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude
- T5 - Servitude aéronautique de dégagement
NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude
- T7 - Servitudes aériennes à l'extérieur des zones de dégagement
NON REPRESENTE - cf. documents transmis par le gestionnaire de la servitude

NB : l'ensemble des représentations des servitudes d'utilité publique illustré sur ce plan est à caractère informatif. L'exactitude et l'information des périmètres et tracés des servitudes d'utilité publique sont de la responsabilité de chaque gestionnaire des dites servitudes.



Echelle : 1 : 5 000